

DÉCLARER LA CESSION, LA PERTE, LE VOL OU LA MISE HORS SERVICE D'UN AÉRONEF

Afficher le détail de l'aéronef

1. Connectez-vous à votre compte [AlphaTango](#)
2. Ouvrez le menu Mes aéronefs pour afficher la liste de vos aéronefs enregistrés

MES AÉRONEFS ENREGISTRÉS

Accueil
Mon compte
Mes aéronefs
Mon activité d'exploitant

Aéronefs Aéronefs bloqués

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT, CONSTRUCTEUR, MODÈLE, NUMÉRO DE SÉRIE, IDENTIFIANT ÉLECTRONIQUE

N° ENREGISTREMENT	DATE DE FIN DE VALIDITÉ	TYPE D'AÉRONEF	CONSTRUCTEUR	MODÈLE	N° SÉRIE	ID DE SIGNALEMENT
UAS-FR-199501	10/03/2027	Multirotors	Constructeur	Modèle	NDS-02	000EXE00000000000000000000T EST

3. Cliquez sur la ligne de l'aéronef concerné pour afficher le détail de cet aéronef

Déclarer la cession d'un aéronef

En cas de vente de votre aéronef, vous avez obligation d'en déclarer la cession dans AlphaTango.

A défaut :

- Vous risquez d'être tenu responsable en cas d'accident ou d'utilisation irrégulière de l'aéronef.
- Le nouveau propriétaire sera dans l'incapacité d'enregistrer l'aéronef à son nom dans AlphaTango.

1. Cliquez sur le bouton

AÉRONEF N° UAS-FR-199501
CONSTRUCTEUR - MODÈLE - N/S NDS-02

Déclarer la cession

Identification

Numéro d'enregistrement UAS-FR-199501


2. Cliquez sur **CONTINUER** pour confirmer la cession

CONFIRMATION

Si vous déclarez la cession de l'aéronef, il sera supprimé de votre liste d'aéronefs.
Voulez-vous continuer ?

ANNULER CONTINUER

Déclarer la perte ou le vol d'un aéronef

 En cas de perte ou de vol de votre aéronef, vous avez obligation d'en faire déclaration dans AlphaTango. A défaut, vous risquez d'être tenu responsable en cas d'accident ou d'utilisation irrégulière de l'aéronef.

En revanche, cette déclaration ne vous dispense pas de faire les démarches nécessaires auprès des forces de Police et/ou de votre assurance.

1. Cliquez sur le bouton



AÉRONEF N° UAS-FR-199501
CONSTRUCTEUR - MODÈLE - N/S NDS-02

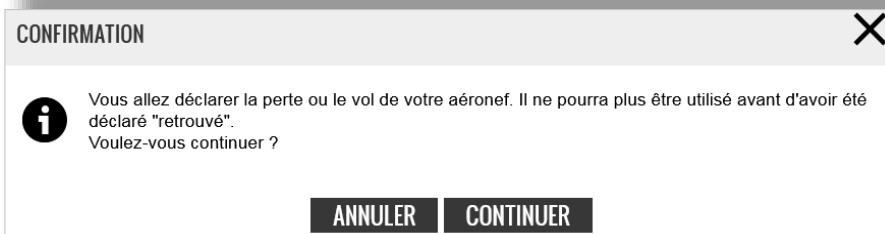
  


Déclarer la perte ou le vol


Identification

Numéro d'enregistrement UAS-FR-199501

2. Cliquez sur **CONTINUER** pour confirmer la déclaration de perte ou de vol





CONFIRMATION 


 Vous allez déclarer la perte ou le vol de votre aéronef. Il ne pourra plus être utilisé avant d'avoir été déclaré "retrouvé".
Voulez-vous continuer ?

ANNULER **CONTINUER**

Cas où l'aéronef perdu/volé était équipé d'un dispositif de signalement électronique amovible qui était partagé avec au moins un autre de vos aéronefs (sinon passer à l'étape 3.) :




CONFIRMATION 

 Vous venez de déclarer la perte ou le vol de l'aéronef. L'identifiant de signalement électronique de cet aéronef était partagé par 2 autre(s) aéronef(s).
Voulez-vous déclarer aussi la perte du dispositif de signalement ?
ANNULER: ne pas déclarer la perte du dispositif de signalement
CONTINUER: déclarer la perte du dispositif de signalement, les aéronefs qui partageaient ce dispositif ne pourront voler que lorsqu'un identifiant de signalement électronique aura de nouveau été enregistré pour chacun d'eux.

ANNULER **CONTINUER**

- Option 1 : si vous êtes toujours en possession du dispositif de signalement : cliquez sur **ANNULER** . Le dispositif de signalement restera enregistré pour les autres aéronefs qui le partageaient avec l'aéronef perdu/volé. Passez à l'étape 3.
- Option 2 : si le dispositif de signalement a également été perdu/volé : cliquez sur **CONTINUER** . Le dispositif de signalement sera désassocié des autres aéronefs qui le partageaient avec l'aéronef perdu/volé.

 Dans ce cas, ces aéronefs passeront au statut « identifiant manquant » : ils ne pourront revoler que lorsqu'un identifiant de signalement électronique aura de nouveau été enregistré pour chacun d'eux (ou qu'un motif d'exemption aura été enregistré).

3. L'aéronef apparaît désormais dans l'onglet « Aéronefs bloqués » de la liste de vos aéronefs

MES AÉRONEFS ENREGISTRÉS

Aéronefs Aéronefs bloqués

Sont listés ci-dessous les aéronefs dont vous avez déclaré la perte ou le vol, ou dont la DGAC a suspendu la validité en raison d'une anomalie. Ces aéronefs ne doivent pas être utilisés tant qu'ils n'ont pas retrouvé un statut valide.

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT, CONSTRUCTEUR, MODÈLE, NUMÉRO DE SÉRIE

N° ENREGISTREMENT	DATE DE FIN DE VALIDITÉ	TYPE D'AÉRONEF	CONSTRUCTEUR	MODÈLE	N° SÉRIE	MOTIF
UAS-FR-199501	10/03/2027	Multirotors	Constructeur	Modèle	NDS-02	Perdu / Volé

Déclarer que l'aéronef a été retrouvé

1. Cliquez sur l'aéronef concerné dans l'onglet « Aéronefs bloqués » de la liste de vos aéronefs
2. Cliquez sur le bouton

AÉRONEF N° UAS-FR-199501
CONSTRUCTEUR - MODÈLE - N/S NDS-02

Déclarer que l'aéronef a été retrouvé

Identification
Numéro d'enregistrement UAS-FR-199501

3. Cliquez sur **CONTINUER** pour confirmer

CONFIRMATION


L'aéronef sera déclaré "retrouvé" et sera de nouveau sous votre responsabilité. Voulez-vous continuer?

ANNULER CONTINUER

Les informations de signalement électronique ont été effacées au moment de la déclaration de perte ou de vol. En confirmant que l'aéronef a été « retrouvé » le statut de l'aéronef est passé au statut « identifiant manquant ». Il ne pourra revoler que lorsqu'un identifiant de signalement électronique aura de nouveau été enregistré. Il faut pour cela cliquer sur le bouton **ÉDITER** du bloc « Signalement électronique ».

Pour plus de détail, voir les fiches [Modifier les données d'un aéronef enregistré](#) et [Enregistrer un aéronef](#).

Déclarer qu'un aéronef est définitivement hors service

 Lorsque l'aéronef est définitivement hors service, vous avez obligation d'en faire déclaration dans AlphaTango.

1. Cliquez sur le bouton 



AÉRONEF N° UAS-FR-199501
CONSTRUCTEUR - MODÈLE - N/S NDS-02

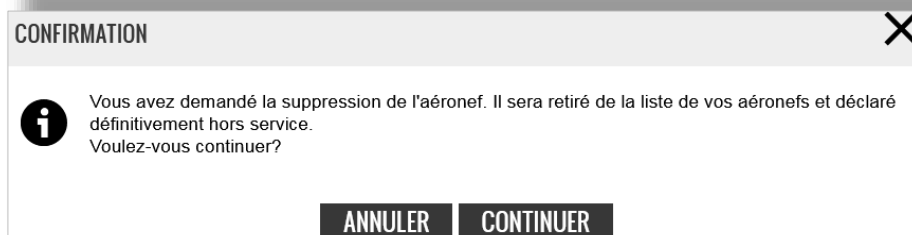
   

Supprimer


Identification

Numéro d'enregistrement UAS-FR-199501

2. Cliquez sur **CONTINUER** pour confirmer



CONFIRMATION

 Vous avez demandé la suppression de l'aéronef. Il sera retiré de la liste de vos aéronefs et déclaré définitivement hors service.
Voulez-vous continuer?

ANNULER **CONTINUER**

Note : Si vous déclarez la mise hors service de l'aéronef alors que vous souhaitez déclarer une cession, vous bloquez le nouveau propriétaire. Veuillez alors contacter la boîte fonctionnelle assistance-alphatango@aviation-civile.gouv.fr.